



87<sup>e</sup> CONGRÈS ANNUEL DE L'ACFAS

COLLOQUE DU LABORATOIRE  
POUR LA RECHERCHE CRITIQUE EN DROIT

# GOUVERNER LA MARGE

ENJEUX SOCIO-JURIDIQUES  
DE LA VULNÉRABILITÉ

LUNDI, 27 MAI 2019  
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

[LRCD-CLRL.ORG/COLLOQUE-ACFAS](http://LRCD-CLRL.ORG/COLLOQUE-ACFAS)

# APPEL À COMMUNICATIONS

## Gouverner la marge: Regards croisés sur les enjeux socio-juridiques de la vulnérabilité (activité no. 626)

« Nul n'est censé ignorer la loi ». Ce lieu commun revêt une complexité évidente lorsque ces lois participent à la gouvernance des personnes dites « vulnérables » et « marginalisées ». Par les différents systèmes d'obligations et discours d'expertises qu'elles instaurent, celles-ci outrepassent les frontières disciplinaires du droit et sont diffusées à travers une multiplicité d'agent-e-s responsables de leur application (par exemple, les infirmières, les travailleur-euse-s sociaux-ales, les médecins, les psychoéducateur-ice-s et les intervenant-e-s psychosociaux-ales). À l'inverse, le droit est graduellement investi d'un rôle thérapeutique et voit ses constituantes « humanisées » afin de mieux répondre aux enjeux de la vulnérabilité.

Les lois participant à la gouvernance de la marge se distinguent bien souvent par leur caractère exceptionnel. Justifiées par un critère de nécessité, elles ont pour effet d'atteindre certains droits fondamentaux de la personne. Les concepts sur lesquels s'appuient ces lois (par exemple, la vulnérabilité, la protection, le risque ou la dangerosité) possèdent une signification à la fois clinique et juridique. Ils sont au cœur de l'application des lois ciblant la vulnérabilité et la marginalité, mais ils gouvernent aussi la construction des interventions d'agent-e-s cliniques, juridiques et politiques qui agissent auprès des personnes vivant dans la marge. La compréhension de ces concepts par ces différent-e-s agent-e-s juridiques et extra-juridiques est cependant souvent divergente.

# APPEL À COMMUNICATIONS

Alors que des écarts importants entre l'idéal des lois et leur application sont démontrés, cette problématique soulève différentes questions associées à la construction et la légitimation d'interventions d'encadrement, de contrôle et de coercition agissant sur des comportements considérés indésirables. Elle participe également à l'hétérogénéité du dispositif clinico-juridique et à la création d'un langage hybride dont les effets sur les droits des personnes sont contestés.

Ce colloque propose d'explorer cette situation. Cet événement se tiendra le lundi 27 mai 2019 dans le cadre des activités du 87<sup>e</sup> congrès de l'ACFAS. Ce colloque sera composé de différentes communications orales d'une durée de 20 minutes chacune. Le comité organisateur invite les chercheur-e-s, étudiant-e-s et intervenant-e-s souhaitant présenter leurs travaux et leurs réflexions lors de cette journée à soumettre une proposition de communication.

Les propositions doivent compter au maximum 1 500 caractères (espaces compris), soit approximativement **200 mots** (titre, résumé et auteur-e-s).

**Les propositions doivent être acheminées par courriel au comité organisateur ([colloquegouvernerlamarge@gmail.com](mailto:colloquegouvernerlamarge@gmail.com)) avant le 25 février 2019.**

LABORATOIRE POUR LA  
RECHERCHE CRITIQUE EN DROIT

---

<http://www.lrcd-clrl.org/colloque-acfas>